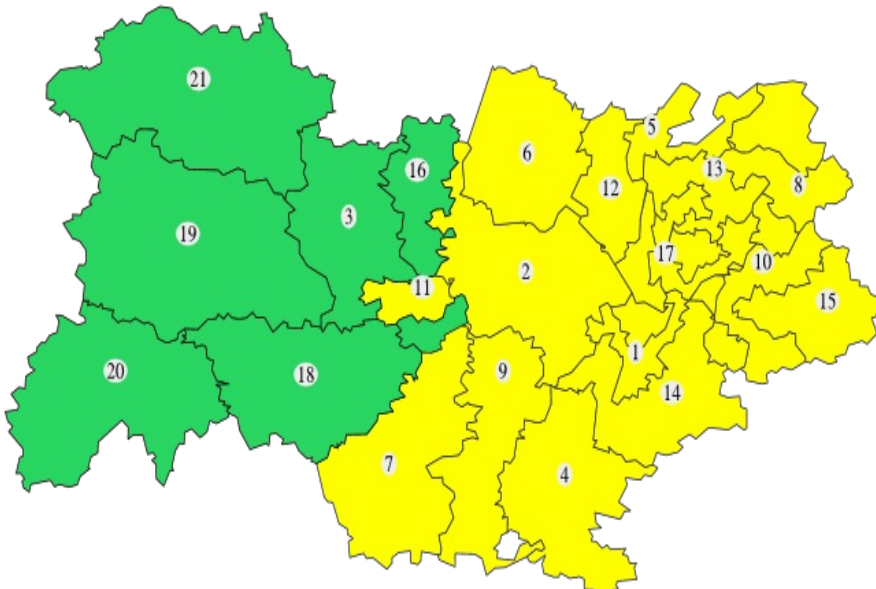


>> Vigilances



Pas de vigilance particulière

Vigilance jaune

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information

Vigilance orange

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU
Dépassement persistant, soit 2 ou 3 jours consécutifs, seuil information, entre J-2 et J+1

Vigilance rouge

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau
Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU
Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

| | Bassins d'air concernés par une vigilance | Polluant en cause | Prévision de seuil dépassé |
|----|---|-------------------|----------------------------|
| 13 | Zone Alpine Haute-Savoie | PM10 | 50 |
| 6 | Ouest Ain | PM10 | 50 |
| 2 | Bassin Lyon Nord-Isère | PM10 | 50 |
| 8 | Vallée de l'Arve | PM10 | 50 |
| 9 | Vallée du Rhône | PM10 | 50 |
| 7 | Ouest Ardèche | PM10 | 50 |
| 11 | Bassin Stéphanois | PM10 | 50 |
| 4 | Est Drôme | PM10 | 50 |
| 15 | Zone Alpine Savoie | PM10 | 50 |
| 12 | Zone Alpine Ain | PM10 | 50 |
| 14 | Zone Alpine Isère | PM10 | 50 |
| 10 | Vallée Maurienne Tarentaise | PM10 | 50 |
| 5 | Bassin Lémanique | PM10 | 50 |
| 1 | Bassin Grenoblois | PM10 | 50 |
| 17 | Zone urbaine des Pays de Savoie | PM10 | 50 |

>> Commentaire de la situation et de l'évolution

Lundi 22 février, les concentrations de particules PM10 sont en nette augmentation ce matin en lien avec une masse d'air chaud en provenance du sud chargée de particules d'origine désertique.

La hausse a d'abord été observée sur la partie ouest de la région, notamment dans quelques secteurs auvergnats, ainsi que dans les bassins stéphanois et lyonnais. D'après les modèles de prévision, la partie est de la région sera touchée à son tour en journée alors que l'Auvergne deviendrait moins exposée.

Cette situation motive la vigilance pollution sur la partie rhônalpine de la région, car il existe un risque de franchir le seuil d'information pour les particules PM10 (50 µg/m3 en moyenne sur 24 heures) pour de nombreux territoires.

Mardi 23 février, la masse d'air chaud devrait se dissiper vers les nord-est de la région et la qualité de l'air devrait par conséquent progressivement s'améliorer. Toutefois, les concentrations pourraient rester assez élevées au moins une partie de la journée sur le sillon alpin et les zones alpines

Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaître les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions.

Prochain bulletin demain jour date mois à 13h30

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de **type mixte**

» Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités



Continuez d'aérer votre domicile



Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort

Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Limitez les activités physiques intenses



Eloignez vos enfants de la pollution automobile



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

» Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Évitez d'utiliser des pesticides dans vos jardins



Évitez de brûler vos déchets verts



En voiture, adoptez une conduite souple



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes